

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

POUVOIRS : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A MATOUGUI

N° 26/05/10

Objet : Comité Social Territorial – Fixation du nombre de représentants du personnel

Le Maire indique au conseil municipal que les prochaines élections des représentants du personnel qui siègent au sein du Comité Social Territorial seront organisées le 10 décembre 2026.

En vue de ces prochaines élections, il explique qu'il y a lieu de fixer le nombre de représentants du personnel au sein de cette instance paritaire et précise que dans les collectivités dont l'effectif est compris entre 50 et 199 agents, le nombre de représentants est compris entre 3 et 5 titulaires et autant de suppléants.

Il propose de reconduire le même nombre de représentants que celui fixé lors du précédent mandat, à savoir 5 représentants titulaires et 5 suppléants.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide de fixer à 5 titulaires et 5 suppléants le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 27/05/2026
Et de la notification ou publication
du 27/05/2026

Le Maire,
Philippe GENTY

